



La liberté de culte, un droit fondamental.

Le Conseil d'État a été saisi par différentes associations mais aussi des particuliers. Parmi eux, il y a une jeune paroissienne du pays de Gex, juriste de son état, qui a fait un travail remarquable (22 pages) qu'elle a envoyé au Conseil d'État. Ces efforts ont porté puisque le juge des référés a statué le 18 mai que « *l'interdiction générale et absolue de l'exercice de culte présente un caractère disproportionné au regard de l'objectif de préservation de la santé publique et constitue ainsi, eu égard au caractère essentiel de cette composante de la liberté de culte, une atteinte grave et manifestement illégale à cette dernière. En conséquence, il enjoint au Premier ministre de modifier, dans un délai de huit jours, le décret du 11 mai 2020.* »¹ Pour tous ceux qui voulaient ravalier la liberté de culte à celle de se réunir pour les matchs de foot ou autres, c'est une belle claque, et jusqu'au plus haut niveau.

Il y a un espoir pour que la fête de la Pentecôte soit le moment des retrouvailles ! Nous avons réfléchi en conseil pastoral à la manière dont nous procéderons pour la reprise des messes. Je vous ferai passer les consignes en temps voulu. Pour l'instant, trois églises sont retenues car elles ont des allées latérales : l'église de Sulignat (18h00, le samedi), l'église de Neuville (09h00, le dimanche) et l'église de Châtillon sur Chalaronne (10h30, le dimanche). Je compte sur vous pour faire un effort pour vous répartir à l'une ou l'autre messe.

Je vous souhaite une belle fête de l'Ascension pour laquelle je vous donnerai demain les éléments d'une célébration domestique.

Une prière de circonstance :

« *A toi le ciel, à toi aussi la terre, le monde et son contenu, c'est toi qui les fondas.* » (Ps. 89).

Une belle attitude chrétienne pour vivre la résurrection du Seigneur :

« *Ne croyons pas que nous entrerons au ciel avant d'être entrés dans notre âme.* »
(Ste Thérèse d'Avila).

¹ <https://www.conseil-etat.fr/actualites/actualites/assemblements-dans-les-lieux-de-culte-le-conseil-d-etat-ordonne-au-premier-ministre-de-prendre-des-mesures-moins-contraindantes>

Intentions de prière à partager :

Vous pouvez m'envoyer par courriel des intentions de prière et/ou de messe :

Robert Cally,
Pour Henri Gravement malade,
Pour Jacques Van Hauvernat,
Pour Marie Thérèse Bury,
Pour Arlette (décédée le 11 mai),
Pour Henri et Jean Noël Eschbach,
Pour Famille Coudurier,
Pour Paulette Prevel, Pour
Famille Revol,
Pour Famille Cabaud

Sr Michèle assure, à partir de cette semaine,

une permanence à la cure de Châtillon

les mardis et jeudis du 10h00 à 12h00.

► Tous **les dimanches**, le P. Blot célèbre à 10h30 dans l'église de Châtillon-sur-Chalarnonne, portes fermées. Il célèbre aussi tous les soirs à 18h00 **la messe du jour** et porte toutes vos intentions dans la célébration de la messe.

► Les **funérailles** peuvent être célébrées dans les églises mais dans la stricte intimité familiale, avec 20 personnes tout au plus.

► Les chrétiens sont également invités à **offrir des messes** : donner une offrande de messe est une autre manière de participer à l'Eucharistie ; c'est également un moyen d'assurer la subsistance des prêtres.

Merci aux paroissiens qui ont déjà fait des dons à la paroisse pour compenser la perte de **la quête du dimanche**.